



**REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX
CHAMPIONNATS JEUNES
Saison 2026 - 2027**

Le Présent Règlement possède la même force Obligatoire à l'égard, des associations sportives, des sections Basketball des groupements sportifs multisports, et le cas échéant les établissements affilié(e)s à la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) et ayant leur siège dans l'Indre-et-Loire.

Ce présent règlement est notamment destiné à fixer certains points qui ont trait au fonctionnement pratique des championnats du Comité Départemental.

Les points non précisés par ce règlement seront traités conformément aux règlements et statuts de la Fédération Française et du Comité Indre-et-Loire de basketball.

Article 1 : Participants

- Les championnats Jeunes sont ouverts aux Groupements Sportifs régulièrement inscrits, les Ententes et les CTC sont autorisées. Pour les CTC : application du « Règlement Sportif Particulier CTC » de la FFBB.
- Nombre de joueurs autorisés 10 dont **5 licences 1C, 2C, 0CT au total**. (Juillet 2026)
- Il se dérouleront de la manière suivante : 2 phases de brassage et 4 niveaux d'inscriptions. A l'issue des phases de brassage, un championnat par catégorie et par poules sera créé, à répartir en fonction du nombre d'équipes dans chacune des catégories Féminines et Masculines.
- Les dates des différentes phases sont inscrites dans le calendrier sportif du Comité.

Article 2 : Organisation Administrative

- Une équipe ne pourra modifier la date ou l'horaire d'un match qu'avec l'accord du club opposé et du Pôle Compétitions. Cette demande devra être déposée au moins 15 jours avant la date officielle du match.
- Les horaires devront être enregistrés par le club **recevant 15 jours avant** la date du match sous peine d'application des dispositions financières prévues et validées lors de l'Assemblée Générale du Comité, sauf si la date de mise à disposition des rencontres par le comité ne le permet pas.
- Les résultats devront être enregistrés par le club recevant dans **les 24h00 ouvrables** qui suivent la rencontre, sous peine d'application des dispositions financières prévues et validées lors de l'Assemblée Générale du Comité.
- **Saisie des rencontres par feuille de marque électronique (e_marque V2) obligatoire.** Néanmoins en cas de problème matériel ou informatique avéré et de recours à la feuille de marque papier, celle-ci devra être arrivée au comité avant 12h00 le mercredi suivant. Elle pourra être transmise recto verso par courrier ou mail.
- A l'issue des phases de brassage, les clubs possédant plusieurs équipes dans une même catégorie devront fournir :
 - une liste de joueurs ou joueuses brûlés(es) pour des équipes évoluant dans des divisions différentes.
 - une liste de joueurs et joueuses personnalisée pour des équipes évoluant dans une division de même niveau.

Article 3 : *Organisation Sportive*

- Le Pôle Compétitions se réserve le droit de modifier l'organisation des championnats en fonction des engagements ou désistements d'équipes dans chaque catégorie après validation du comité directeur.
- En U13 F&M et U15 F&M, possibilité de jouer en 4x4, hormis pour les poules de 1^{ère} Division et les poules titre.
- Regroupements en défense en U13 : Afin de limiter les « regroupements en défense » (zones), la règle des 3 secondes sera appliquée dans la zone restrictive arrière (en défense) sur la catégorie U13 Masculins et Féminines. (Juillet 2025).
- Désignations d'arbitres : à l'issue des phases de brassage, les rencontres seront à désignation sur la poule titre puis sur les poules 1A, 1B et 1C (si il y en a), en respectant les priorités suivantes :
 1. U13M / U13F (poules titres)
 2. U18M / U18F (poules titres)
 3. U15M : U15F (poules titres)
- Désignations aléatoires d'arbitres : Afin de permettre aux jeunes arbitres de parfaire leur pratique, des désignations occasionnelles d'arbitres pourront être réalisées lors de la dernière phase de brassage (Novembre & Décembre) sur des rencontres de poules 1 uniquement, en respectant les priorités citées au paragraphe précédent.
- Des demi-finales et une finale seront organisées pour la poule titre à l'issue de la phase de championnat, aux dates précisées dans le calendrier Sportif du Comité.
 - L'organisation sportive de ces rencontres est précisée dans chacun des règlements sportifs particuliers en fonctions de chaque catégorie.
- Ces demi-finales et finale pourront être supprimées dans le cas où une nouvelle interruption des compétitions interviendrait (Crise Sanitaire, ...), l'organisation sera alors adaptée aux besoins spécifiques du moment.
- Un cahier des charges sera envoyé aux clubs pour l'attribution de la finale et le choix du site sera fait courant Janvier de la saison en cours.
- Durée des rencontres et règlement sportif, application du règlement de la FFBB.
- Temps de jeu : les intervalles entre la 1^{ère} et 2^{ème} période de jeu, ainsi qu'entre la 3^{ème} et 4^{ème} période de jeu sont limités à une minute, et celui entre les deux mi-temps limité à dix minutes.
- Toute équipe ayant fait forfait en championnat régional dès la 1^{ère} journée du 2^{ème} brassage ne pourra participer à la finale « Titre ».
- Les organisations sportives spécifiques à chaque catégories jeunes sont précisées dans les « Règlements Sportifs Particuliers Championnats Jeunes ».

Article 4 : *Généralités*

- Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par le Pôle Compétitions pour avis qui sera soumis à ratification du 1^{er} Bureau ou Comité Directeur suivant.

ATTENTION : NE FAIRE JOUER QUE DES JOUEUSES OU JOUEURS LICENCIES (Votre responsabilité de dirigeants est engagée en cas d'accident).